

# CONDITIONS DE GARANTIE RAUMPLUS

## Nous assumons la responsabilité de notre travail !

La société raumplus GmbH est convaincue de la qualité de ses produits et des matériaux utilisés. En tant que service spécial d'un fabricant de solutions exclusives de placards et de cloisons de séparation, nous offrons à nos clients une garantie fabricant complète, dont certaines parties s'appliquent indépendamment des obligations de garantie légales.

raumplus GmbH offre aux acheteurs une

## Garantie 10 ans

couvrant tout défaut de construction, de fabrication et d'exécution des produits récemment fabriqués survenant pendant cette période et conformément aux conditions de garantie ci-dessous.

### 1. Étendue de la garantie :

Si le client final achète des produits raumplus dont les composants ont été découpés sur mesure et assemblés directement par raumplus GmbH en tant que fabricant dans son usine pour créer un système de placards, une séparation de pièces, des portes coulissantes, etc.

Garantie de 10 ans sur :

- **Technologie des roues**
- **Charnières raumplus**
- **Fonctions des portes coulissantes**
- **Constructions de base des cadres**
- **Profils en aluminium**
- **Technologie de connexion raumplus**
- **Réalisation des chants des parois et des sols des placards**

Si le client final achète uniquement des composants de produits raumplus par l'intermédiaire d'un revendeur spécialisé raumplus, qui sont découpés sur mesure par le revendeur spécialisé ou un tiers et ensuite assemblés pour créer un système de placards, une séparation de pièces, des portes coulissantes, etc., alors raumplus GmbH accorde une garantie de 10 ans sur ces composants :

- **Technologie des roues**
- **Charnières raumplus**
- **Profils en aluminium**
- **Technologie de connexion raumplus**

La garantie ne couvre en aucun cas les composants qui n'ont pas de relation directe avec les constructions de base et/ou de cadre des produits raumplus.

La garantie exclut notamment tous les matériaux utilisés pour la fabrication de systèmes de placards, de cloisons de séparation, de portes coulissantes, etc. tels que, par exemple, les panneaux d'aggloméré, le bois, le placage de bois, les surfaces réfléchissantes et vitrées ou tout autre matériau dans la mesure où ils ne sont pas explicitement mentionnés au point 1. ci-dessus.

**Important** : la présente garantie du fabricant s'applique expressément en complément et indépendamment de la garantie légale et/ou contractuelle du vendeur. Elle s'applique après l'expiration de la période de garantie légale. Elle est toutefois exclue si l'acheteur fait valoir auprès du vendeur une réclamation fondée sur la garantie légale ou contractuelle qui porte sur le même défaut. Les droits de garantie de l'acheteur vis-à-vis du vendeur ne sont donc pas affectés par cette garantie.)

**2.** Le droit à la garantie s'exerce à l'encontre de raumplus GmbH en tant que fabricant. Les droits à la garantie sont exercés par l'intermédiaire du revendeur spécialisé de raumplus auprès duquel le produit a été acheté. Les produits doivent être mis à disposition pour l'évaluation de la demande de garantie et pour la réparation des défauts. Le client n'a aucun droit au remboursement des frais liés à l'exercice de son droit à la garantie (comme par exemple les frais de téléphone et d'envoi, les frais de déplacement, etc.) sur la base de cette garantie du fabricant si et dans la mesure où raumplus GmbH n'a pas agi en violation du contrat.

**3.** La période de garantie commence à la livraison et à l'acceptation du produit par le revendeur au client et/ou à l'achat des produits raumplus par le client.

**4.** Cette garantie du fabricant s'applique uniquement aux produits raumplus utilisés, correctement exploités et installés par le client dans un espace privé.

La garantie du fabricant ne couvre pas les éléments suivants : Dommages imputables à une installation non professionnelle ; utilisation excessive et utilisation à des fins non prévues ; dommages causés par des accidents ou des cas de force majeure ; dommages imputables au non-respect des spécifications de raumplus dans le cadre du présent certificat de garantie ; utilisation incorrecte ; destruction délibérée ; intervention non autorisée de personnes ou d'animaux domestiques non autorisés ; dommages dus au transport ou aux chutes ; salissures de toute nature ; dommages aux matériaux imputables à des objets tranchants, abrasifs ou anguleux.

**5.** La société raumplus GmbH accorde une garantie sur les produits mentionnés dans le cadre de la garantie susmentionnée. Si la réparation des dommages est possible, elle doit être effectuée dans le délai de la garantie. raumplus peut, dans ce contexte, demander au client final de retirer les composants qui doivent être réparés et de les envoyer à raumplus à ses propres frais. Après la réparation, raumplus renvoie les composants réparés au client final, qui les installe. L'acheteur doit accepter les défauts visuels mineurs restants. Si, à la demande de l'acheteur, les composants à réparer sont remplacés par une entreprise spécialisée ou par le service clientèle raumplus, les frais supplémentaires, etc. encourus doivent être pris en charge par l'acheteur.

Si une réparation n'est pas possible ou ne peut être raisonnablement attendue de raumplus GmbH pour des raisons économiques, l'objet de la garantie est remplacé en prenant en considération une redevance fixe appropriée pour une utilisation équivalente à la détérioration de la valeur du produit due à l'utilisation par l'utilisateur. Si la substitution n'est pas possible ou ne peut pas être exigée de raumplus GmbH pour des raisons économiques, raumplus GmbH remplace l'objet de la garantie défectueux par un produit aussi comparable et équivalent que possible. raumplus GmbH est seul compétent pour décider de la réparation, de la substitution ou du remplacement d'un produit défectueux. Le délai de garantie ne recommence pas à courir après la réparation, la substitution ou le remplacement.

**6.** Les droits de l'acheteur découlant de cette garantie du fabricant ne peuvent être cédés sans l'accord de raumplus GmbH.

**7.** Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial et si l'achat peut être prouvé sous la forme d'un reçu ou d'une facture indiquant le revendeur spécialisé, la date d'achat et le prix d'achat.

**8.** Sont exclus de la garantie:

Les dommages imputables à une utilisation en dehors du domaine domestique privé (non commercial) ou à des interventions extérieures non autorisées.

- **Caractéristiques liées au modèle/à la conception**
- **Caractéristiques typiques du produit / Signes d'utilisation**
- **L'usure causée par une utilisation excessive ou inappropriée**
- **Les écarts de couleur liés au matériau n'affectant pas la fonctionnalité**

**9.** Les composants couverts par la garantie accordée par raumplus GmbH conformément à ces dispositions seront remplacés gratuitement par raumplus GmbH pendant la période de garantie mentionnée ci-dessus. Si, à la demande de l'acheteur, le remplacement de ces composants est effectué par une entreprise spécialisée ou par le service clientèle raumplus, les frais encourus sont à la charge de l'acheteur.

**10.** La garantie expire si l'acheteur ou toute personne autre que le revendeur spécialisé raumplus effectue des réparations ou des modifications sur l'objet du contrat sans l'autorisation écrite de raumplus GmbH.

**11.** En vertu de cette garantie, la société raumplus GmbH ne prend en charge que les frais directement engagés pour remédier aux défauts de l'objet de la garantie dans le cadre de ces dispositions ; elle n'est cependant pas responsable des dommages consécutifs, par exemple la perte d'utilisation, sauf si les dommages sont causés intentionnellement ou par négligence grave par la société raumplus GmbH ou si la société raumplus GmbH a une responsabilité légale envers l'acheteur résultant d'une violation par négligence des obligations principales de ce contrat de garantie. Les droits de garantie légaux et/ou contractuels de l'acheteur vis-à-vis du vendeur ne sont pas affectés par cette disposition.

**12.** Dans la mesure où la société raumplus GmbH refuse une garantie, les droits du client découlant de cette garantie se prescrivent par 6 mois à compter de la réception de la déclaration de refus de la société raumplus GmbH.

**13.** Le présent contrat de garantie est exclusivement régi par le droit de la République fédérale d'Allemagne. Le tribunal compétent est celui de Brême.